Volet B Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé au Moniteur belge

19315840



Déposé 28-04-2019

Greffe

N° d'entreprise : 0725784286

Dénomination : (en entier) : **IN2SOLUTION**

(en abrégé):

Forme juridique: Société privée à responsabilité limitée Siège: Avenue Docteur Zamenhof 2 bte 240

(adresse complète) 1070 Anderlecht

CONSTITUTION (NOUVELLE PERSONNE MORALE, OUVERTURE Objet(s) de l'acte:

SUCCURSALE)

D'un acte reçu par devant nous Dirk De Landtsheer, notaire à la résidence de Schaerbeek, exerçant sa fonction dans la société "Dirk De Landtsheer et Francis Chaffart, notaires associés", ayant son siège à 1030 Schaerbeek, avenue Eugène Demolder, 49, en date du dix-neuf avril deux mille dixneuf, il résulte que : 1. Monsieur IQTIFAN Mohammed S M, né à Le Caire (Egypte) le 2 novembre 1985, domicilié à 1070 Anderlecht, Avenue Docteur Zamenhof 2 boîte 240 et 2. Madame MURTAJA Amani N H, née à Gaza (Palestine) le 2 février 1992, domiciliée à 1070 Anderlecht, avenue Docteur Zamenhof 2 bte 240, ont constitué une société privée à responsabilité limitée et en ont arrêté les statuts d'où il est extrait ce qui suit :

I. La société revêt la forme d'une société privée à responsabilité limitée et elle est dénommée "IN2SOLUTION".

II. Le siège social est établi à 1070 Anderlecht, avenue Docteur Zamenhof 2 bte 240.

Il peut être transféré en tout endroit de Belgique, en respect avec les lois linguistiques en vigueur, par simple décision de la gérance qui a tous pouvoirs aux fins de faire constater authentiquement la modification qui en résulte.

La société peut établir, par simple décision de la gérance, des sièges administratifs, agences, ateliers, dépôts et succursales, tant en Belgique qu'à l'étranger.

III. La société a pour objet, tant en Belgique qu'à l'étranger, exclusivement en son propre nom et pour son propre compte:

- La consultance informatique :

La vente des produits informatiques sur mesure, la vente de produits informatiques d'occasion, les réparations et la maintenance informatiques, les conseils en achat de matériel, les conseils en implantations de réseaux locaux, l'installation et la configuration de logiciels, l'optimisation et la mise à jour d'ordinateurs, l'installation de connexion internet (accès hébergement), l'évaluation des besoins, de développements de programmes ; la formation des clients à l'utilisation d'un ordinateur, des solutions et le suivi des clients, la création et la maintenance de sites Web (internet), l'import et l' export des produits liés à l'informatique. L'analyse et l'établissement de bases de données. L'achat, vente, maintenance et réparations de matériels informatiques et activité multimédia, service de maintenance, réparation et formation à l'outil informatique et multimédia à domicile, le négoce de tous matériels informatiques, bureautiques, périphériques, logiciels et fournitures annexes l'import, l'export, le conseil aux particuliers, aux entreprise, aux administrations et aux organismes de toutes formes et toutes prestations de services se rapportant à l'informatique.

- Réparation, négoce du matériel électronique et électrique.
- Conseil en ressources humaines : recrutement, évaluation, accompagnement de collaborateurs et de demandeurs d'emploi, formations.

Conduite de projets ayant trait à l'organisation des Ressources Humaines, à leur externalisation, à la définition et au déploiement de systèmes d'information.

- Toutes activités d'agence de Communication, activité de conseil en communication et marketing au moyen de tous supports notamment par internet et tout média interactif. Toute activité de relations presse et relations publiques. Toute activité d'agence de publicité, notamment la conception et réalisation de campagnes publicitaires, promotions de ventes et publicité sur lieu de vente. Activité

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto: Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association ou la fondation à l'égard des tiers

Volet B - suite

de création graphique et de production vidéo et 3D. L'organisation de tout évènement public, privé ou associatif tels que, spectacles, concerts, fêtes, conventions, séminaires.

- Hôtel, Restauration sur place ou à emporter, location, sous location de locaux avec gardiennage et conciergerie, achat et vente de nuitées pour hébergement collectif en appartement à caractère social non touristique, et la livraison de petits déjeuners à des organismes d'hébergement collectif à caractère social. L'exploitation de meublés touristiques: chambres d'hôtes et gîtes; la fourniture de table d'hôte et d'autres services hôteliers. L'exploitation d'hôtels et de résidences de tourisme, d'une manière générale les activités d'hébergement, d'excursions, de transferts, de restauration et activités sportives, récréatives et toutes autres activités liées au tourisme, à l'agritourisme et au bien-être.
- * Le management, pour compte de tiers, en matière immobilière, tel que, sans que cette énumération ne soit limitative, la consultance, les études d'opportunité préalables, la recherche prospective, l'établissement d'études de faisabilité détaillées, la direction des études techniques, mise en projet, le pilotage des entreprises, la commercialisation et la mise en valeur, au sens large du terme, de biens immobiliers (vente, achat, location), la gérance administrative et technique des propriétés foncières, la coordination des travaux d'aménagement et d'entretien, les audits, la gestion de portefeuilles.
- * la promotion immobilière, pour compte propre ou en association, comprise au sens le plus large du terme, et, entre autres, l'acquisition de biens au sens large, les demandes d'autorisation, l'établissement d'études techniques, l'entreprise de travaux de construction et de rénovation, l'achat, la vente et la location de biens au sens large, la réalisation de travaux d'embellissement et d'entretien.
- * l'exercice de tous mandats immobiliers.
- * l'organisation d'événements tels que séminaires et manifestations promotionnelles liées directement ou indirectement à l'activité immobilière.
- Entreprise générale de bâtiment, travaux d'aménagement, de rénovation et construction de bâtiments ; placement de carrelage et parquet, plafonnage, cimentage, nettoyage de façades, peinture, menuiserie, placement de châssis, travaux de toiture et isolation, placement de panneaux solaires.
- Le transport national et international de marchandises par tous modes et moyens, ainsi que toute activité d'auxiliaire de transport, d'agence en douane, d'agence d'expédition, d'agence de voyage et d'entrepositaire, service de location des containers.
- La mise à disposition de personnes.
- La fourniture de tous services, études et conseils ainsi que la formation dans les domaines suivants
- * Le marketing et la publicité au sens le plus large, en ce compris notamment la promotion publicitaire, la diffusion de matériel publicitaire et le conseil. ;
- * L'internet;
- * L'audiovisuel et la téléphonie ;
- * La photocopie, la reproduction, le stencil et la reliure de documents ;
- * Le tourisme au sens large, en ce compris l'organisation et la vente de séjours, de voyages et de visites touristiques ;
- * L'organisation de séminaires, de formations et d'évènements de toutes natures ;
- * L'électroménager ;
- * Le courrier express.
- Le commerce sous toutes ses formes et notamment l'importation et l'exportation, l'achat et la vente, en gros ou au détail, dans un ou plusieurs établissements fixes, ou sous la forme de commerce ambulant ou sur les marchés, la représentation et le courtage de toute espèce de marchandises et de tous types de support ou produits en rapport avec l'objet social, en ce compris notamment :
- * tout matériel pour artistes au sens large ;
- * maroquinerie,
- * chaussures,
- * tableaux :
- * appareils électroménagers et ménagers,
- La restauration et le secteur Horeca en général, en ce compris la gestion et l'exploitation, sous sa propre enseigne ou par voie de franchise ou licence de tout snack-bar, cafeteria, sandwicherie, service de cuisine rapide ou de petite restauration, de tout service traiteur, self-services, salons de dégustation, café, tavernes, débits de boissons (avec ou sans restauration), de salles de réception et/ou de banquet, un ou plusieurs restaurants ainsi que la livraison à domicile et la vente ambulante, l'exploitation de toutes entreprises dépendant du secteur Horeca et de l'hôtellerie au sens le plus large du terme.
- La préparation et/ou la vente de plats à emporter ou à consommer sur place.
- L'exploitation de bed & breakfast, chambres d'hôte et hôtels.
- L'achat, la vente, l'importation et l'exportation, en gros, demi-gros ou en détail, de tous produits directement ou indirectement liés à l'alimentation générale, notamment les fruits secs et la confiserie.

Réservé au Moniteur belge

Volet B - suite

- La réalisation, la fourniture et la commercialisation de tous types de support ou matériel en rapport avec l'objet social.
- L'acquisition, la gestion et l'exploitation de tous droits intellectuels, brevets et licences.
- La constitution et la valorisation d'un patrimoine immobilier, tant en immeubles qu'en droits réels immobiliers, notamment l'achat, la vente, l'échange, la négociation, la transaction, la gestion, le leasing, la location meublée ou non tant en qualité de bailleur que de locataire, le lotissement, l'expertise, la revente, le courtage, la promotion, de tous biens immobiliers et en général de quelque nature, situés en Belgique ou à l'étranger.
- L'acquisition, la vente ou l'échange de tout droit mobilier et de toute valeur mobilière, en ce compris notamment la constitution et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières pour son compte propre uniquement.
- Service de publicité et promotion publicitaire ; diffusion de matériel publicitaire ; conseil en matière de communication, en matière de marketing et en matière de publicité ; vente en gros et au détail de bics, crayons, stylos, marqueurs, encre, vêtement, tee-shirt, chaussure, accessoires de vêtements, tableaux, dessins graphiques.
- Vente en gros et au détail de papiers, cartons, et produits en ces matière, non compris dans d' autres classes ; produits de l'imprimerie ; papeterie ; matériel pour les artistes ; pinceau; articles de bureau ; matériel d'instruction ou d'enseignement ; matière plastiques pour l'emballage ; caractères d'imprimerie.
- La location et la mise à disposition de tout matériel et véhicule.
- L'importation, l'exportation, la représentation et le courtage de toute espèce de marchandises et de tous types de support en rapport avec l'objet social.
- L'exploitation d'une boucherie, charcuterie, comprenant : l'achat, la vente, l'élevage, l'abattage, la découpe, la transformation, la commercialisation, la représentation de viandes animales de toute nature et sous toutes ses formes, en gros et/ou en détail, dans un ou plusieurs établissements fixes, ou sous la forme de commerce ambulant ou sur les marchés.
- L'achat, la vente, l'importation et l'exportation, la production, la promotion, l'audit et la consultance de tous produits et service se rapportant aux activités suivantes : informatique, réseaux, graphisme, création graphique, audio, vidéo, web, télécom, électricité, sécurité électronique, mécanique et informatique.
- La conception, la commercialisation et la vente de programmes conçus par les sociétés ou en collaboration avec d'autres partenaires, le commerce de détails avec plus de rayons, ainsi que les emballages de tous les produits qui font partie du commerce.
- La vente en gros et en détail, la réparation et l'entretien des appareils, machines électroménagers et ménagers, articles ménagers, télévision, hi-fi, vidéo, DVD et leurs accessoires.
- L'exploitation de commerce de photocopies, de reproduction, de stencil et la reliure de documents par les diverses procédures et techniques, exploitation des cabines téléphoniques, fax phone par câbles et satellite.
- La télécommunication, la vente de différents services de télécommunication, installation de matériel téléphonique -switch, routeur, plate-forme quelconque- distribution et vente de ces différents services et produits et notamment des cartes prépayées.
- La vente de mobilier, machines et matériel, bureau, micro-ordinateurs, ordinateurs, configurations informatiques, logiciels et leurs accessoires.
- L'organisation et la vente de séjours hôteliers individuels et collectifs, de services pouvant être fournis à l'occasion de voyages et de séjours, notamment la réservation de chambres dans les établissements hôteliers ou dans des locaux d'hébergement touristique, la délivrance de bons d' hébergement ou de restauration ; de services liés à l'accueil touristique, notamment l'organisation de visites de musées ou de monuments ; la production et la vente de forfaits touristiques.
- Toutes activités annexes et connexes, ainsi que toutes opérations mobilières ou immobilières permettant le développement de l'objet principal.
- Les marchés publics et le commerce ambulant concernant toutes activités dont question ci-dessus ainsi que toutes activités lui permettant le développement de l'objet social.
- Le courrier express ainsi que le transport de colis et marchandises en général de moins de cinq cent s kilos.
- La location et la mise à disposition de tout matériel et véhicule.
- La location, la vente, l'achat, l'exploitation, l'importation et l'exportation de voitures, camionnettes, camions ainsi que tous autres véhicules automoteurs.
- Les marchés publics et le commerce ambulant concernant toutes activités dont question ci-dessus ainsi que toutes activités lui permettant de réaliser son objet social.
- L'acquisition, la gestion et l'exploitation de tous droits intellectuels, brevets et licences.
- La constitution et la valorisation d'un patrimoine immobilier, tant en immeubles qu'en droits réels immobiliers, notamment l'achat, la vente, l'échange, la négociation, la transaction, la gestion, le leasing, la location meublée ou non tant en qualité de bailleur que de locataire, le lotissement, l'

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

expertise, la revente, le courtage, la promotion, de tous biens immobiliers et en général de quelque nature, situés en Belgique ou à l'étranger.

- L'acquisition, la vente ou l'échange de tout droit mobilier et de toute valeur mobilière, en ce compris notamment la constitution et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières pour son compte propre uniquement.

- La prise de participations, directe ou indirecte, dans le capital de toute personne morale belge ou étrangère, existante ou à créer, de quelque manière que ce soit, notamment par voie d'apport, de fusion, de souscription et de commandite.

La société pourra également :

- Consentir tous prêts, crédits et avances sous quelques formes que ce soit et pour quelques durées que ce soit, à toutes entreprises affiliées ou dans laquelle la société possède une participation.
- Se voir octroyer, sous quelques formes que ce soit et pour quelques durées que ce soit, tous prêts, crédits et avances par toute personne physique ou morale dans le cadre de ses activités.
- Donner caution, aval ou toutes garanties généralement quelconques, tant pour ses propres engagements que pour les engagements de tiers, entre autres en donnant ses biens en hypothèque ou en gage, y compris son fonds de commerce ;
- Exercer la fonction de gérant, d'administrateur, de délégué à la gestion journalière, de liquidateur ainsi que toute autre fonction autorisée dans toute personne morale belge ou étrangère.

Au cas où la prestation de certains actes serait soumise à des conditions préalables d'accès à la profession, la société subordonnera son action, en ce qui concerne la prestation de ces actes, à la réalisation de ces conditions.

La société peut se porter caution pour les engagements de tiers, entre autres en donnant ses biens en hypothèque ou en gage, y compris son propre fonds de commerce.

IV. La société est constituée pour une durée indéterminée.

V. Le capital social est fixé à dix-huit mille six cents euros (18.600,00 €). Il est représenté par cent (100) parts sociales représentant chacune un centième de l'avoir social.

Les parts sociales sont souscrites en espèces par Monsieur **IQTIFAN** Mohammed S M, prénommé, nonante-cinq parts soit pour dix-sept mille six cent septante euros et par Madame **MURTAJA** Amani N H, prénommé, cinq parts soit pour neuf cent trente euros. Toutes les parts sont libérées pour un tiers par virement au compte BE02 3631 8671 5340 ouvert auprès de la Banque ING BELGIQUE.

VI. Tant que la société ne comporte qu'un seul associé, elle est administrée soit par l'associé unique, soit par une ou plusieurs personnes, associées ou non, nommées avec ou sans limitation de durée, soit dans les statuts, soit par l'associé unique agissant en lieu et place de l'assemblée générale. En cas de pluralité d'associés, la société est administrée par un ou plusieurs gérants, personnes physiques ou morales, associés ou non, nommés avec ou sans limitation de durée et pouvant, s'ils sont nommés dans les statuts, avoir la qualité de gérant statutaire.

L'assemblée qui nomme le ou les gérant(s) fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, en cas de pluralité, leurs pouvoirs. A défaut d'indication de durée, le gérant sera censé être nommé sans limitation de durée. Les gérants ordinaires sont révocables ad nutum par l'assemblée générale, sans que leur révocation donne droit à une indemnité quelconque.

S'il n'y a qu'un seul gérant, la totalité des pouvoirs de la gérance lui est attribuée, avec la faculté de déléguer partie de ceux-ci.

S'ils sont plusieurs et sauf organisation par l'assemblée générale d'un collège de gestion, chaque gérant agissant seul, peut accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, sous réserve de ceux que la loi et les statuts réservent à l'assemblée générale. Chaque gérant représente la société à l'égard des tiers et en justice, soit en demandant, soit en défendant. Il peut déléguer des pouvoirs spéciaux à tout mandataire.

VII. Il est tenu chaque année, au siège social ou à l'endroit indiqué dans les convocations, une assemblée générale ordinaire le troisième mardi du mois de juin à dix-neuf heures. Si ce jour est férié, l'assemblée est remise au premier jour ouvrable suivant. La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2020.

VIII. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Par exception, le premier exercice social débutera le jour du dépôt au greffe d'un extrait du présent acte et finira le 31 décembre 2019.

IX. Sur le bénéfice annuel net, il est d'abord prélevé cinq pour cent au moins pour constituer la réserve légale ; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint le dixième du capital social, mais doit être repris si, pour quelque motif que ce soit, ce fonds de réserve vient à être entamé.

Le solde restant recevra l'affectation que lui donnera l'assemblée générale, statuant sur proposition de la gérance, étant toutefois fait observer que chaque part sociale confère un droit égal dans la répartition des bénéfices.

X. En cas de dissolution de la société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation s'opère par le ou les gérants en fonction sous réserve de la faculté de l'assemblée

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Volet B - suite

générale de désigner un ou plusieurs liquidateurs et de déterminer leurs pouvoirs et émoluments. Après apurement de toutes les dettes, charges et frais de liquidation ou après consignation des montants nécessaires à cet effet et, en cas d'existence de parts sociales non entièrement libérées, après rétablissement de l'égalité entre toutes les parts soit par des appels de fonds complémentaires à charge des parts insuffisamment libérées, soit par des distributions préalables au profit des parts libérées dans une proportion supérieure, l'actif net est réparti entre tous les associés en proportion de leurs parts sociales et les biens conservés leur sont remis pour être partagés dans la même proportion.

Nomination

Les fondateurs ont nommé comme gérant non statutaire pour une durée indéterminée, Monsieur IQTIFAN Mohammed S M, qui a accepté.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME

Déposée en même temps : expédition.

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

<u>Au recto</u> : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association ou la fondation à l'égard des tiers

Au verso: Nom et signature.